
AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, QUE :

La Municipalité de Piedmont a adopté le règlement #941-25 relatif au remboursement des dépenses occasionnées pour le compte de la Municipalité de Piedmont pour les élus et les employés

Ledit règlement a été approuvé comme suit :

Avis de motion	7 juillet 2025
Dépôt	7 juillet 2025
Adoption	4 août 2025
Entrée en vigueur	6 août 2025

Le présent règlement est présentement disponible à l'hôtel de ville et quiconque est intéressé, peut en prendre connaissance aux heures régulières de bureau, soit du lundi au jeudi de 8h00 à 16h30 et le vendredi de 8h00 à 12h00.

DONNÉ À PIEDMONT, CE 6^e JOUR DU MOIS D'AOÛT 2025.



Carl De Montigny
Greffier-trésorier adjoint par intérim